

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/5016
8 décembre 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 8 DECEMBRE 1961,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PORTUGAL

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence les faits suivants :

Comme notre Mission en a informé le Conseil de sécurité en temps voulu, le Gouvernement de l'Union indienne a déclaré qu'il n'excluait pas l'emploi de l'armée indienne pour annexer le territoire portugais de Goa. Les renseignements qui sont parvenus au Gouvernement portugais ces jours derniers confirment cette directive. En fait, on a observé, près des eaux territoriales de Goa, des mouvements importants d'unités navales indiennes. Le plan d'attaque comprendrait l'emploi de cinq frégates, du croiseur "Mysore" et du porte-avions "Vikrant". Le même plan comprendrait également des bombardements aériens et, à ce sujet, le Ministre de la défense de l'Inde a déclaré à New Delhi, le 7 courant, dans un discours prononcé devant le Parlement, que les forces aériennes indiennes avaient été alertées en raison d'événements survenus à Goa et que cinq escadrilles aériennes ont été concentrées à cette fin.

Le Gouvernement portugais est également en possession de renseignements selon lesquels des mouvements importants de forces militaires sont en cours d'exécution. Des trains ont été réquisitionnés pour le transport de troupes vers la frontière, où ont été concentrées d'importantes formations de régiments blindés comptant au total plus de 30 000 hommes.

D'autre part, le 7 courant, à 8 h.15 (heure locale), un avion indien de transport de troupes, portant la marque "773" a violé l'espace aérien au-dessus de Damao, en volant à basse altitude. Le même jour, à 9 h 40 (heure locale), un avion quadrimoteur portant le drapeau indien et la marque "SD4" a violé l'espace aérien au-dessus de Diu, en survolant l'aérodrome de cette ville à l'altitude de 100 mètres environ. Le même jour aussi, un avion militaire indien a décrit des cercles au-dessus du navire de commerce portugais "Lurio" qui transportait des

passagers et des marchandises de Diu à Goa. Le même jour encore, un feu de mitrailleuses a été ouvert du territoire indien sur le village portugais de Foquirpató.

Par ailleurs, la radio, la presse et d'autres moyens d'information de l'Inde ont lancé une violente campagne de fausses accusations contre Goa et contre le Gouvernement portugais. Les déclarations diffamatoires les plus graves ont été faites concernant la situation dans le territoire portugais et la conduite des autorités portugaises. Il semble que c'est en se fondant sur ces fausses accusations que le Premier Ministre indien a déclaré, le 7 courant, à New Delhi, qu'il avait décidé de renforcer le potentiel militaire indien à proximité et autour de Goa et que sa décision était en cours d'exécution.

En portant les faits susmentionnés à la connaissance des membres du Conseil de sécurité, le Gouvernement portugais tient à souligner les points suivants :

1. Des violations du territoire portugais ont été commises par des actes violents et agressifs;
2. La situation intérieure dans tout le territoire de Goa est parfaitement calme et normale, et les accusations indiennes sont dénuées de tout fondement;
3. Le seul but de ces accusations est de créer, suivant un procédé bien connu, un climat psychologique qui permettrait de déclencher une agression préméditée;
4. Les autorités portugaises n'ont pas répondu aux provocations, afin d'éviter des incidents et de manifester clairement leurs intentions pacifiques, et pour que l'entière responsabilité des incidents soit bien déterminée;
5. Les concentrations de forces militaires, à la fois navales, terrestres et aériennes, ne peuvent s'expliquer que par le dessein de l'Inde de s'emparer brutalement d'un territoire étranger par la force des armes.

Dans ces conditions, le Gouvernement portugais tient à porter ce qui précède à la connaissance du Conseil de sécurité, aux fins que celui-ci jugera utiles, et à informer le Conseil qu'il estime être victime d'une agression non provoquée venant de l'Union indienne et que, selon les principes généraux et l'esprit et la

lettre sans équivoque de la Charte des Nations Unies, cette agression constitue une grave menace à la paix et à la sécurité.

D'ordre de mon Gouvernement, je prie Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer immédiatement la présente communication à tous les membres du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Vasco VIEIRA GARIN

